



Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations**  
**du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes**  
**Séance du mardi 7 janvier 2020**

**N° 01 – D. 07.01.2020**

*L'an deux mil vingt, le sept janvier à dix heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur SCHWARTZ Jean-Luc, doyen d'âge.*

**Point à l'ordre du jour :**

**Election du président ou de la présidente de l'Université Grenoble Alpes**

**Membres présents :** BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, MERLE Elsa, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, LE ROY Anne, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, RACHIDI Walid, GUINET Eric, RIFFARD Coline, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, BORRAS Isabelle, HERENGER-POUCHELLE Mélina, OUDART Martin, MOREAU Clélia, COURTOIS Nathanaël, DAVAI Camille, MANDROUX Thomas, PELLOUX-GERVAIS Amaury, KELLOUAI Wanda, PARET Jérôme, HABFAST Claus, CORVAISIER Bénédicte, PUGEAT Véronique, SAMSON Yves, GROS Patrick, NEUDER Yannick, PELLA Dominique, BOLF Edith, VERNAY Pascale, SIMIAND Marie-Christine, DAUGUET Pascale.

**Membres représentés :** SCOLAN Virginie (procuration à HERENGER-POUCHELLE Mélina), PERSICO Simon (procuration à MERLE Elsa), PAVIOL Sophie (procuration à RACHIDI Walid).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu les statuts de l'Université Intégrée – Université Grenoble Alpes, et en particulier l'article 20, adoptés :

le 27 juin 2019 par le conseil d'administration de Grenoble INP,

le 27 juin 2019 par le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes,

le 4 juillet 2019 par le conseil d'administration de Sciences Po Grenoble,

le 10 juillet 2019 par le conseil d'administration de Communauté Université Grenoble Alpes,

le 11 juillet par le conseil d'administration de École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble,

Conformément aux statuts de l'Université Intégrée – Université Grenoble Alpes, la séance est présidée par le doyen d'âge du conseil d'administration, Monsieur SCHWARTZ Jean-Luc, qui est assisté de deux assesseurs choisis par lui parmi les membres élus du conseil d'administration :

- Monsieur RACHIDI Walid,
- Madame DAVAI Camille.

Considérant qu'une candidature unique a été reçue : celle de Monsieur LAKHNECH Yassine.

Considérant que Monsieur LAKHNECH Yassine a été invité à présenter son programme et à répondre aux questions des administrateurs.

Considérant qu'à l'issue de ce débat, il a été procédé à un vote à bulletin secret (avec passage dans l'isoloir).

Considérant que la majorité requise est la majorité absolue des membres présents ou représentés du conseil d'administration ;

Après dépouillement, réalisé sous le contrôle du bureau provisoire, composé de monsieur le doyen d'âge et de ses deux assesseurs le résultat du scrutin est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	38
Membres représentés	3
Nombre de votants	41
Voix favorables	24
Voix défavorables	9
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	8

**Au regard des votes, Monsieur LAKHNECH Yassine est élu président de l'Université Grenoble Alpes au premier tour de scrutin à la majorité absolue des membres présents ou représentés du conseil d'administration.**

Publié le : 08/01/2020

Transmis au Rectorat le : 08/01/2020

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 7 janvier 2020

Le Directeur général des services,  
Joris BENELLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.